

DOSSIER : SCT-2001-13
DATE : 20190219

TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES
SPECIFIC CLAIMS TRIBUNAL

ENTRE :)
)
PREMIÈRE NATION DES INNUS)
ESSIPIT) M^e Benoît Amyot et M^e Léonie Boutin, pour
) la revendicatrice
Revendicatrice)
)
- et -)
)
SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU)
CANADA,)
Représentée par le ministre des Affaires) M^e Stéphanie Dépeault et M^e Josianne
indiennes et du Nord canadien) Philippe, pour l'intimée
)
)
Intimée)
)
)
)
) **ENTENDUE : le 6 février 2019**

PROCÈS-VERBAL

L'honorable Paul Mayer

Une conférence de gestion d'instance (CGI) a été tenue par téléconférence le 6 février 2019 à 16 h 30, heure de l'Est (Ottawa).

Il fut convenu de ce qui suit :

[1] La revendicatrice a déposé au Tribunal sa déclaration de revendication réamendée le 3 décembre 2018. L'intimée a déposé au Tribunal sa réponse amendée le 25 janvier 2019.

[2] L'intimée a informé le Tribunal qu'elle étudie toujours l'offre de règlement global de la revendicatrice.

[3] La revendicatrice entamera les démarches de recherche d'experts afin d'octroyer les contrats dès le début de la prochaine année financière. D'ici le 27 mai 2019, elle acheminera au Tribunal le nom des experts mandatés ainsi que les délais pour les rapports convenus avec ceux-ci.

[4] La prochaine CGI aura lieu par téléconférence le **29 mai 2019** à 16 h 30, heure de l'Est (Ottawa).

PAUL MAYER

L'honorable Paul Mayer